

Recuperer l'argent sur un Compte courant SCCV

Par breton40, le 29/05/2013 à 19:12

Bonjour

J'ai mis de l'argent sur le compte courant d'une SCCV morale de droit privé.

J'ai un document qui dit " les sociétés X et Y déclare dégager les époux L..... de toute responsabilité quelle soit d'ordre juridique fiscale technique et autres pour la réalisation de cette opération "

Les 16 appartements sont construis mais 5 sont invendus et le gérant dirigeant la société X dit qu'il ne peut me rembourser car pas d'argent sur le compte courant.

Depuis trois ans je ne touche pas d'intérêt et nous n'avons eu aucune convocation du gérant pour info.

Que faire pour récupérer notre argent ?